

## Projet de budget 2013 de l'Etat

# Le 6 décembre 2012, levons le pied pour défendre le service public !

- ⇒ **Taxe personnelle multipliée par 15 ?**
- ⇒ **25 postes biffés au Cycle ?**
- ⇒ **Annuité (à nouveau) supprimée ?**
- ⇒ **100 postes en moins aux HUG ?**
- ⇒ **PLEND abrogé ?**
- ⇒ **Pont de fin d'année aboli ?**
- ⇒ **2 élèves de plus par classe ?**
- ⇒ **1 poste sur 2 non remplacé ?**



## GRÈVE du jeudi 6 décembre 2012

### **Matinée**

- Dès 8h30, action symbolique de défense du service public, distribution de tracts devant l'Office cantonal de l'emploi (OCE)
- Tenue d'assemblées dans divers-es services/institutions/écoles/collèges, etc. Contactez votre association professionnelle ou syndicat pour vous aider à vous organiser sur votre lieu de travail.

### **Après-midi**

- 14h : Assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné à la salle du Faubourg
- 16h45 : Rassemblement à la Place de Neuve, prise de paroles, puis manifestation
- 17h15 : Départ de la grande manifestation de la place de Neuve à travers les rues de Genève.

**Mobilisons-nous** pour préserver les conditions de travail des services publics et la qualité des prestations à la population

**Le mépris, ça suffit ! Toutes et tous en grève !**

**Combattons ensemble les mesures injustes, descendons toutes et tous manifester dans la rue notre opposition aux plans d'austérité iniques !**

La mobilisation et les actions de lutte sont organisées en collaboration et avec le soutien de : la commission du personnel de l'Hospice général, le syndicat des services publics (SSP) et l'Union du personnel du corps de police (UPCP).

Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

ADP-EPM • AGEEP • FAMCO • FAPCEGM-HEM • SIT • SPG • SPJ • UCESG • UFAC

Case postale 1765 – 1227 Carouge – CCP 12-10549-7 – www.cartel-ge.ch – 29 novembre 2012 – Edit. resp. : Bureau du Cartel – info@cartel-ge.ch

## Contre le **démantèlement** des services publics

### Résister, ne pas céder au chantage

Alors que le parlement vient de refuser la proposition du Conseil d'Etat de lever pour deux ans le bouclier fiscal et les niches fiscales pour les plus riches, il est inacceptable de proposer, comme le fait le PLR, des coupes supplémentaires, réalisées en bonne partie sur le dos des plus démunis, à hauteur de 345 millions ! Sachant que le gouvernement s'apprête encore à accorder de nouveaux cadeaux fiscaux aux entreprises, ce qui priverait les caisses publiques de plusieurs centaines de millions de recettes par an, il est indispensable d'affirmer notre opposition avec fermeté. La menace d'absence de budget, avec la mise en place des 12<sup>èmes</sup> provisoires en janvier 2013, assortie de l'enclenchement des mécanismes de frein à l'endettement n'a qu'un but pour les tenants du « moins d'Etat » : la destruction de l'Etat social et le démantèlement des services publics. Nous devons combattre frontalement et de manière unitaire ces attaques arrogantes et méprisantes contre la fonction publique et les prestations à la population.

### Dans l'immédiat, les principales revendications sont claires et légitimes. Concrètement, le Cartel :

- ⇒ **Exige** le maintien du pont de fin d'année (du 24 déc. au 1er janvier) ;
- ⇒ **Exige** le versement intégral de l'annuité (augmentation annuelle) ;
- ⇒ **Exige** le maintien de tous les postes prévus dans le PB 2013 initial ;
- ⇒ **Refuse** toute nouvelle coupe linéaire ;
- ⇒ **Refuse** toute augmentation de la taxe personnelle ;
- ⇒ **Refuse** la suppression de l'exonération des taxes pour les étudiant-e-s résidant dans le canton ;
- ⇒ **S'oppose** à tout projet de suppression du PLEND ;
- ⇒ **S'oppose** à toute velléité de ne pas remplacer les départs des fonctionnaires ;
- ⇒ **S'oppose** à toute idée d'augmenter le temps de travail ;
- ⇒ **Demande** l'abolition des privilèges fiscaux et le rétablissement d'une fiscalité plus juste.

### Consignes de grève, quelques précisions :

#### Préavis de grève

Les organisations du personnel ont fait part aux employeurs du préavis de grève pour le 6 décembre, toute la journée.

#### Droit de faire la grève

Tout-e employé-e, quel que soit son employeur, son statut ou la durée de son engagement, a le droit de faire grève. Il s'agit d'un moyen de lutte collectif reconnu comme un droit fondamental par la Constitution fédérale.

#### Frontaliers-ères, permis C, immigré-e-s

Que vous soyez suisse ou au bénéfice d'un permis de travail, le droit de grève est reconnu pour tout le monde.

#### Sanctions

La participation à la grève ne peut pas être invoquée comme motif de sanction, ni figurer au dossier administratif de l'employé-e. Il n'y a aucune raison d'avoir peur de participer à la grève.

#### Retenue de salaire pour fait de grève

L'employeur peut faire procéder à une retenue de salaire. En cas de retenue abusive, un recours doit être fait. Adressez-vous à votre syndicat pour vous accompagner dans vos démarches.

#### Déclaration/formulaire de grève

Il n'y a aucune obligation formelle de remplir des formulaires à l'avance ni besoin de s'annoncer gréviste ou non.

#### Service minimum

La hiérarchie est responsable de l'organisation du service minimum pour garantir la sécurité des usagers-ères et les prestations essentielles.

#### Solidarité en équipe

Discutez entre vous du service minimum, des prestations essentielles à dispenser, organisez-vous à l'avance pour qu'un maximum de collègues qui le souhaitent puissent participer à la grève et être présent-e-s à la manifestation.

#### Appel aux responsables d'équipes

Nous suggérons de réfléchir au rôle de "contrôle" que l'employeur fait porter aux cadres lors des grèves, sachant qu'ils-elles peuvent aussi être grévistes. A notre avis, le rôle des cadres se limite à organiser correctement le service minimum, à favoriser l'expression en équipe pour que les prestations essentielles soient garanties tout en respectant la volonté de celles-ceux qui choisissent de faire la grève.

#### Pressions, intimidations

Au cas où des bruits alarmistes devaient circuler, vérifiez leur bien-fondé auprès de votre association ou syndicat. Si vous constatez des excès de zèle, des abus de contrôle, des pressions ou intimidations tendant à dissuader le personnel qui souhaite faire grève, contactez immédiatement le syndicat. Nous entreprendrons les démarches nécessaires.

*La mobilisation et les actions de lutte sont organisées en collaboration et avec le soutien de : la commission du personnel de l'Hospice général, le syndicat des services publics (SSP) et l'Union du personnel du corps de police (UPCP).*

Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

ADP-EPM • AGEEP • FAMCO • FAPCEGM-HEM • SIT • SPG • SPJ • UCESG • UFAC

Case postale 1765 – 1227 Carouge – CCP 12-10549-7 – www.cartel-ge.ch – 29 novembre 2012 – Edit. resp. : Bureau du Cartel – info@cartel-ge.ch